

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2023

ABROGER LE REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET PROPOSER LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1299)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 177

présenté par
Mme Janvier et Mme Parmentier-Lecocq

ARTICLE 2

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 1 par les mots :

« et des organisations représentatives de la jeunesse ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer la représentation des organisations de jeunesse à une Conférence de financement, si cette dernière devait être organisée.